

# REGLEMENT INTERIEUR

## **Respect d'autrui**

Le respect des autres, qu'il s'agisse de l'encadrement, du personnel municipal et des autres stagiaires est un principe de base.

Tout comportement jugé incompatible avec les stages sera motif de renvoi.

## **Alcool et tabac**

Alcool et tabac sont **strictement interdits**.

## **Argent de poche**

Il doit être remis à la direction qui en assure la garde. Les dépenses possibles sont : cartes postales, timbres, boissons, friandises, boutique.

## **Téléphone portable**

Les téléphones portables ne sont pas admis pendant les stages. Il est autorisé d'utiliser la cabine téléphonique du centre.

## **Marquage des vêtements**

Toutes les affaires personnelles du stagiaire doivent être marquées à son nom.

## **Pertes ou vols**

Le stagiaire est responsable de ses affaires personnelles. La détention d'objets de valeur est vivement déconseillée.

L'association "Stage Foot 73 " décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## **Respect de l'emploi du temps et des activités**

### **Matériel et équipements**

Le matériel et les équipements mis à disposition du stagiaire doivent être utilisés avec soin.

**Toute dégradation occasionnée sera à la charge des parents.**

Daté du :

Signature des parents :

Signature du stagiaire :